

Recyclage du verre - Reversement d'une partie des recettes à la Ligue de Lutte contre le Cancer

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 25 février 1983, la Ville de Besançon avait décidé de verser une aide à la Ligue de Lutte contre le Cancer, dans le cadre de la mise en place des bacs pour la récupération du verre.

Cette participation, désormais mieux définie dans le cadre d'accords nationaux, prend la forme de la réversion d'une partie de la recette du verre versée par les verriers aux communes, à hauteur de 20 F par tonne de verre collecté.

Dans ce cadre, et compte tenu du budget annexe «déchets» mis en place en 1999, il s'agit de permettre à la Ville de Besançon d'effectuer chaque année le reversement des sommes correspondantes à la Ligue de Lutte contre le Cancer, sur la base des tonnages annuels collectés.

Après avis favorable de la Commission Environnement du 24 novembre 1999, le Conseil Municipal est invité à effectuer les versements annuels correspondants à la Ligue de Lutte contre le Cancer, les crédits étant inscrits au Budget Primitif de chaque exercice sur la ligne budgétaire 997.658.32000 du budget annexe «déchets».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Récépissé préfectoral du 23 décembre 1999.